

**SANS PRÉJUDICE, TOUS DROITS RÉSERVÉS**

**Avis de Refus**

Date de l'avis : le **xxxxx** Poste recommandée du Canada # \_\_\_\_\_

**REQUÉRANT :**

**xxxxxxx**

**INTIMÉ :**

Eric Martel

PDG d'Hydro-Québec

Siège social 75, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET :**

- 1) Avis de non-consentement et de contestation des frais d'inaccessibilité
- 2) Avis de refus à l'installation d'un compteur nouvelle génération (émetteur de radiofréquences ou non) et à toute entrée non autorisée sur ma propriété pour toute fin autre que la relève de ma consommation d'électricité .
- 3) Exigence de rendre publique l'information que capte Hydro-Québec avec les nouveaux compteurs.

Monsieur Martel,

- 1- J'ai eu la mauvaise surprise de voir sur ma dernière facture d'Hydro-Québec (datée du **xxxx**) que des frais d'inaccessibilité m'ont été facturés. Je n'ai jamais reçu d'avis antérieur à cet effet. J'exige donc que dorénavant, toutes correspondances entre Hydro-Québec et moi concernant le dossier des nouveaux compteurs (et tout ce qui s'y relie), me soit envoyées par courrier recommandé (avec signature à la réception) ou par huissier. Toute correspondance envoyée par courrier régulier sera considérée comme non reçue, non officielle et légalement invalide.

Vous trouverez ci-joint un chèque « sous protestation » pour les frais d'inaccessibilité de \$85 que vous exigez illégalement. Ceci n'est pas une preuve d'acceptation de ma part, ni un consentement à un nouveau contrat. Je vous fais parvenir ce chèque dans le seul but de ne pas être en défaut de paiement (selon votre interprétation) envers Hydro-Québec. Ces frais sont illégaux et je m'y oppose. J'exige qu'ils soient retirés de ma prochaine facture et que vous me retourniez mon chèque.

- 2- Cet avis est un refus catégorique du remplacement de mon compteur actuel par un compteur de nouvelle génération (émetteur de radiofréquences ou non-émetteur). Je m'oppose à son installation à mon lieu de résidence et s'il s'avérait que soit installé à l'adresse indiquée ci-dessous un ou plusieurs de ces dispositifs, Hydro-Québec et/ou la compagnie mandatée pour le faire seront considérées comme ayant passé outre à mon refus de consentement.

Un consentement éclairé est légalement requis pour l'installation de tout dispositif de surveillance et de tout appareil permettant de recueillir et de transmettre des données de nature privée et confidentielle à des tiers non divulgués ou non autorisés, et à des fins non divulguées et non autorisées. L'autorisation de partage d'informations personnelles et privées ne peut être accordée que par la ou les personnes à propos de qui de telles informations ont été recueillies.

Cette autorisation est par la présente refusée relativement à la propriété indiquée ci-dessus et au nom de tous ses occupants. Un compteur de nouvelle génération dit «intelligent», doté d'une capacité de transmission sans fil des données recueillies, violerait la loi et compromettrait le droit à la vie privée et à la santé des résidents de ma propriété. L'option alternative du compteur « non-émetteur » proposé par Hydro-Québec violerait également la loi puisqu'il capte les mêmes informations.

Mon refus exprime aussi ma volonté d'appliquer le principe de précaution pour ce qui est des effets sur la santé. Plusieurs recherches médicales et scientifiques démontrent les effets nocifs des ondes électromagnétiques sur le corps humain. De plus, les nombreux cas d'incendies causés par ces nouveaux compteurs mettraient en danger la sécurité des occupants. Je conserverai donc le compteur électromécanique actuel et, s'il devait cesser de fonctionner, j'exigerai qu'il soit remplacé par un autre compteur électromécanique sans radiofréquence, sans captation d'informations et que ce maintien et/ou remplacement n'entraîne aucuns frais d'installation ou autre frais additionnels.

Je vous rappelle, toute tentative d'installer un compteur ou des compteurs émetteurs de radiofréquences sera considérée comme une entrée non autorisée sur ma propriété, de l'écoute électronique, une surveillance illégale et une atteinte à la santé de ses occupants, qui sera passible de poursuites en vertu des codes civils et criminels et *en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., chapitre C-12) et de la Charte canadienne des droits et libertés* et de *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)*. Toute personne, agence gouvernementale ou organisation privée responsables de l'installation d'un ou de plusieurs compteurs «intelligents» et/ou qui s'en servira pour surveiller et enregistrer nos activités sans avoir eu mon autorisation écrite au préalable sera entièrement responsable de toute violation, intrusion, conséquence négative ou dommage causés ou rendus possible par ces appareils, que les conséquences négatives soient reconnues ou non par la loi.

Je vous avise que je refuse tous nouveaux contrats (ou toutes modifications à mon contrat original) avec Hydro-Québec. Toute collaboration de ma part ne pourrait être interprétée comme une acceptation implicite d'un nouveau contrat (ou de modifications des termes du contrat original) entre Hydro-Québec et moi.

- 3- Puisqu'Hydro-Québec a déjà installé des milliers de compteurs *nouvelle génération*, j'exige que vous rendiez public quels sont tous les types d'informations que vous pouvez (ou pourrez recueillir dans l'avenir) ainsi que la liste complète des entreprises et organismes auxquels vous revendez ou partager ces informations.

Ceci est un avis légal. Une fois sa livraison effectuée, les responsabilités légales énumérées ci-dessus ne pourront être niées ni évitées par vous M. Martel, ni par Hydro-Québec ou par ses représentants et/ou mandataires.

Il vous est accordé dix (10) jours ouvrables plus trois (3) jours de grâce à partir de la réception de cet avis pour envoyer une confirmation écrite par courrier recommandé nous assurant du respect de cet avis.

Une abstention de répondre de la partie intimée dans le délai mentionné ci-dessus sera considérée comme une acceptation du présent avis de non-consentement.

Vous avez été dûment notifié.

Signature : \_\_\_\_\_

Xxxxx nom

Xxxxx date

# compte d'Hydro-Québec : xxxxx

# de client : xxxxx

# de série du compteur : xxxxx